



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Montage / scripte

1er cycle - Bachelier de type court

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Les deux orientations développées au sein de l'option (Montage et Scripte) sont communes sur l'essentiel du cursus, mais l'étudiant pourra, en fonction de ses affinités et de son choix, se perfectionner en cours d'études dans l'une ou l'autre de ces spécialisations.

Le programme d'études « Montage/Scripte » propose des situations, expériences et formations qui permettront à l'étudiant, tout au long du cursus, d'affiner son regard et développer sa réflexion, sa sensibilité et son sens critique.

Des pratiques polyvalentes, abordant autant le documentaire que la fiction, amèneront l'étudiant à travailler les rapports image et son jusque dans leurs aspects expérimentaux.

Des cours d'analyse de films, d'histoire(s) du cinéma, des stages externes en immersion professionnelle (montage et scripte), ainsi que des initiations théoriques, techniques et technologiques renforceront encore la formation.

Le premier « bloc » propose à l'étudiant une approche des principes et techniques des différentes disciplines organisées autour de l'axe audiovisuel : initiation pratique à l'image, au son, au montage (dont un exercice en pellicule 16mm), observation, écriture, introduction à la technique du plateau et analyse. L'étudiant pourra ainsi appréhender de manière globale les outils et la chaîne de production dans le cadre d'une approche fictionnelle et documentaire. Pour chacune de ces approches, il en percevra le langage et les codes, les modes de pensée et comportementaux, la discipline, le rôle des différents intervenants, ainsi que les spécificités et qualités requises pour le travail en équipe. Des pratiques plus spécifiques de montage et de scripte (les fondamentaux) complètent et renforcent le cursus de cette première année.

Le deuxième « bloc » propose à l'étudiant d'appréhender l'ensemble des possibilités, paramètres, règles et contraintes du métier de monteur. Les lignes fictionnelles et documentaires sont poursuivies et enrichies.

Au cours de celui-ci, trois aspects essentiels du métier de monteur seront développés :

- L'aspect technique : par une série de cours techniques et informatiques plus spécifiques appliqués à l'audiovisuel, l'étudiant sera amené à mieux comprendre et à mieux maîtriser la chaîne numérique de montage image et son.
- L'aspect méthodologique : des cours d'histoire du montage (des origines aux expérimentations contemporaines), d'analyse de la structure narrative et de la structure sonore et musicale, aideront l'étudiant à mieux appréhender les contenus, et enjeux des futurs films qui lui seront confiés - matières à tourner pour la pratique scripte, ou à structurer pour la pratique montage. La poursuite de la formation théorique lui permettra donc d'avoir une approche plus méthodologique du scripte et du montage.
- L'aspect créatif : des pratiques particulières permettront à l'étudiant d'envisager de manière créative l'ensemble des paramètres liés à sa pratique : du découpage à la composition interactive des éléments image et son, de l'agencement des sons seuls complémentaires au rôle de la musique et du bruitage ainsi qu'à l'apport spécifique du mixage.

Au travers de ces différentes approches (techniques, méthodologiques, créatives), ce deuxième bloc vise à dégager progressivement l'étudiant de l'ensemble des contraintes techniques, afin de lui permettre un travail et un engagement créatifs au sein de chaque projet auquel il sera amené à collaborer.

Le troisième bloc complète la formation aux paramètres techniques, narratifs et esthétiques essentiels liés au montage fictionnel et documentaire, ainsi que l'approfondissement de la pratique scripte.

- Une pratique scripte approfondie, renforcée par des travaux en interne (scripte sur des tournages de films d'étudiants), mais également en externe lors de stages sur des tournages professionnels de long-métrage, renforcera la formation de l'étudiant « scripte » et lui permettra de maîtriser l'ensemble des paramètres liés à cette fonction sur la durée d'un film et les enjeux complexes, et parfois fluctuants, d'une structure narrative.

- Une pratique montage approfondie permettra à l'étudiant « monteur » de comprendre et de structurer des matières plus complexes, mais également « professionnelles ». Elle lui permettra surtout d'aller au-delà de la simple mise en forme des matières tournées, en l'amenant à une stratification de plus en plus fine des structures et récits, et à une perception plus aiguë du rythme et du temps cinématographique.

Des cours techniques, des stages et visites de studios ou de laboratoires permettront à l'étudiant de mieux comprendre la chaîne de post-production interne (liée au matériel de l'école), mais également de mieux maîtriser les étapes successives d'une post-production externe, de type professionnel ; des cours d'analyse, aux approches diversifiées et ouvertes, compléteront sa formation générale. Ce cycle se clôture par un dossier de fin d'études ou l'élaboration d'une fiche technique (sur une technique ou un équipement spécifique).

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de la section.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Montage / scripte
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
 RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
 I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

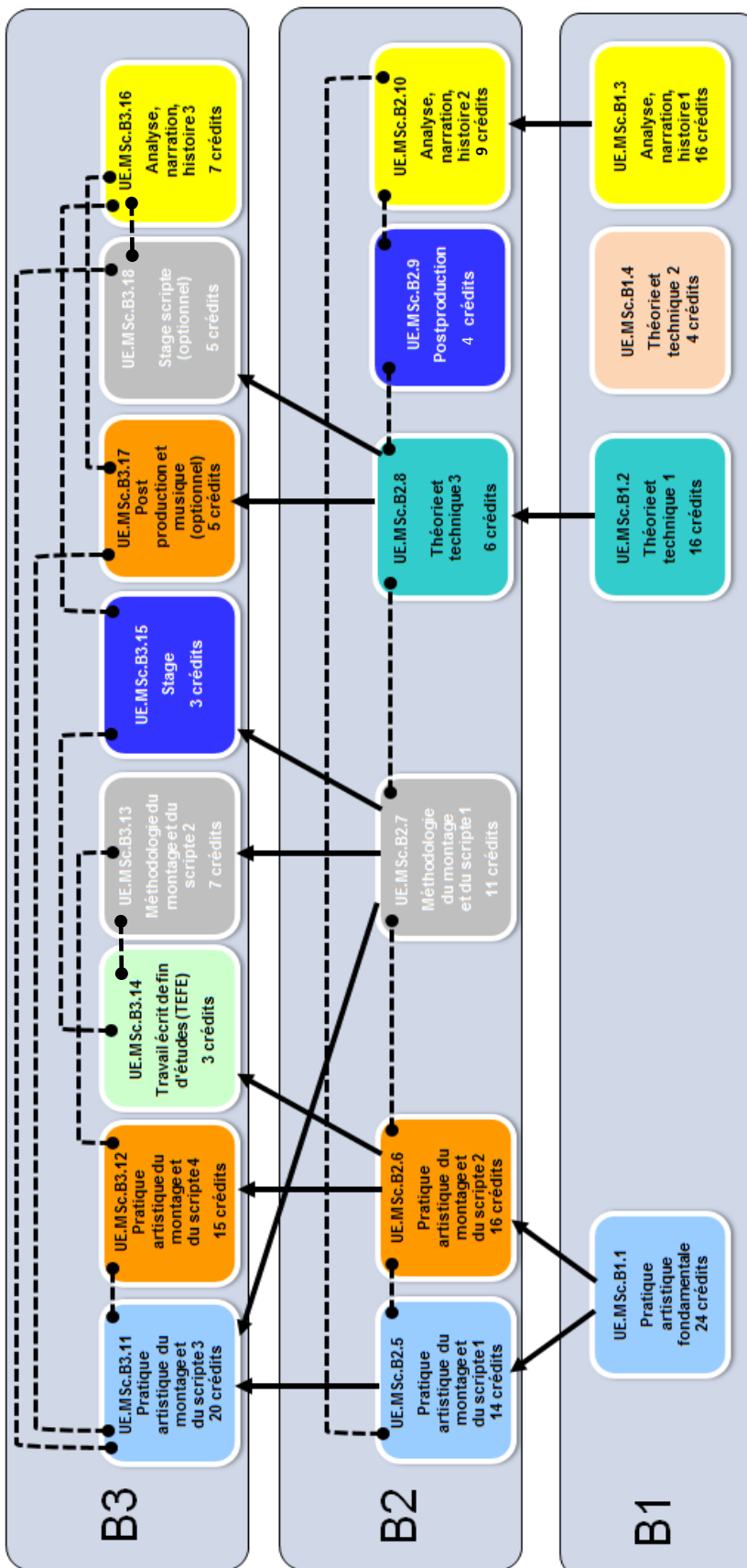
n est un numéro d'identification interne

Organigramme

Pré-requis

Co-requis

Organigramme Montage/Scripte



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	399				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Fiction 1	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Pilote : tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Pilote : montage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Réalisation)	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+ titulaire
<p>Légende des types d'évaluation :</p> <p>EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B1.2			
Titre de l'UE		Théorie et technique 1			
Descriptif de l'UE		Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines du montage, du scripte de l'image et du son.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		16			
Pondération de l'UE		6%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		228			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeff. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique générale 1	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Initiation montage	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Les autres métiers du cinéma	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Pilote : préparation	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Exposé scripte	0,5	obligatoire	TE
<p>Légende des types d'évaluation :</p> <p>EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</p>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, dramaturgiques, éthiques et esthétiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeff. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applic. du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B1.4			
Titre de l'UE		Théorie et technique 2			
Descriptif de l'UE		Première approche des théories de la prise de son de l'électricité et de l'optique photographique.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		4			
Pondération de l'UE		2%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		105			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Électricité	1	obligatoire	EE
<small>Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 1				
Descriptif de l'UE	Applications pratiques encadrées et spécifiques au montage et au scripte, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux (fiction et documentaire et studio multicaméra).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	9%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	175				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.6,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Fiction 2 : montage	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	7 minutes : montage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Remake : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Exercice multicaméra	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	0,5	obligatoire	EC
<small>Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des pratiques et analyses en montage et en scripte sur base de fiction et de reportage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	9%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	285				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Remake : montage image	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Reportage I2/S2 : montage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Bande annonce	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Conception sonore	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Remake : montage son	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportage I2/S2 : mixage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Productions INSAS : script (1)	10	à choix	JA+titulaire
* Choix pour au minimum un total de 10 de coefficient de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B2.7			
Titre de l'UE		Méthodologie du montage et du scripte 1			
Descriptif de l'UE		Approches des formations utiles et initiations à la pratique du montage image et son et à la pratique scripte.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		11			
Pondération de l'UE		6%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		210			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B2.6,8			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Initiation ProTools	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage /Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Assistanat au montage virtuel	2	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Initiation Avid/Initiation ADOBE	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique générale 2	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Processus et méthodologie montage documentaire	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Initiation IPAD	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte TV	2	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Exploration des principes méthodologiques et des outils utilisés aux étapes de pré production (scripte et montage) et postproduction(montage).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Introduction aux Workflows de postproduction et initiation à After Effect	1	à choix	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique 2	1	à choix	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Initiation Davinci Resolve	1	à choix	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Préparation Scripte sur productions INSAS	3	à choix	JA+titulaire
* Choix pour au minimum un total de 3 de coefficient de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B2.9			
Titre de l'UE		Postproduction			
Descriptif de l'UE		Approfondissement des questions liées à la postproduction cinématographique.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		4			
Pondération de l'UE		1%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		7			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B2.8,10			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Technique de postproduction	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B2.10			
Titre de l'UE		Analyse, narration, histoire 2			
Descriptif de l'UE		Analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du cinéma de fiction et documentaire.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		9			
Pondération de l'UE		3%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		90			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.MSc.B1.3			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B2.9,5			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B2			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du montage	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.11				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 3				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	20				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	655				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.5,7				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.12,17,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Fiction 3 : montage	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Approche documentaire I3/S3 : Montage	3	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Tournage fiction/documentaire, approche documentaire	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Approche documentaire I3/S3 : mixage	1	obligatoire	titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B3.12			
Titre de l'UE		Pratique artistique du montage et du scripte 4			
Descriptif de l'UE		Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		15			
Pondération de l'UE		24%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		225			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,3,4,5,6,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.MSc.B2.6			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B3.11,13			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Les effets spéciaux au montage	1	à choix	titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Productions INSAS : mixage	1	à choix	titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Exercice musique : montage	2	à choix	titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Productions INSAS : montage (1)	4	à choix	JAE+titulaire
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Formation script séries TV	1	à choix	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Productions INSAS : script (2)	8	à choix	JAE+titulaire
* Choix pour au minimum un total de 9 de coefficient de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.13				
Titre de l'UE	Méthodologie du montage et du scripte 2				
Descriptif de l'UE	Investigation des questions liées aux métiers liés au montage et au scripte.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Méthodologie du montage son	1	obligatoire	Titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Analyse des étapes du mixage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Théorie scripte TV	1,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Continuité long métrage	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.14				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.6				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	0,5	obligatoire	TE
Technique	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B3.15			
Titre de l'UE		Stage			
Descriptif de l'UE		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		3			
Pondération de l'UE		2%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		60			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,6,7,8,9			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.MSc.B2.7			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B3.14,16			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scripte & Montage	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE		UE.MSc.B3.16			
Titre de l'UE		Analyse, narration, histoire 3			
Descriptif de l'UE		Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		7			
Pondération de l'UE		3%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		90			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,3,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		UE.MSc.B3.15,17,18			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse : le long métrage de fiction	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.17				
Titre de l'UE	Post production et musique				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des aspects de la postproduction cinématographique et de la culture musicale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Optionnel				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.11,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Postproduction virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Postproduction virtuelle cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.18				
Titre de l'UE	Stage scripte				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Optionnel				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.11,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scripte	3	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					